

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 13 février 2015
(convocation du 6 février 2015)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. TURNERIE Serge
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10 h 00
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**PESSAC - ZAC "du centre ville" - Convention de mandat La Cub / AQUITANIS
pour la réalisation d'équipements d'intérêt général - Achèvement de la mission
- Quitus donné à Aquitanis - Approbation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/0048 du 17 janvier 2003, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la zone d'aménagement concerté ZAC "du centre ville" à Pessac.

Par délibération n°2003/0386 du 23 mai 2003, le Conseil de Communauté a décidé de confier à Aquitanis la réalisation d'une partie des équipements publics d'intérêt général de la ZAC Pessac Centre Ville.

Ces équipements publics correspondent aux abords, voiries et espaces publics, de l'îlot 3 de la ZAC, qui ont été requalifiés, à savoir:

- *la rue Lemoine,*
- *la rue Cohé Sud,*
- *la rue Goulinat Dignac.*

A ce jour l'ensemble de ces équipements publics ont été réalisés et réceptionnés par la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015.

En application de l'article 7 de la convention de mandat signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et Aquitanis le 12 février 2004, la présente délibération propose de donner quitus de sa mission à Aquitanis.

L'enveloppe financière prévisionnelle approuvée par La Cub, pour les études, les travaux et la rémunération du mandataire nécessaires à la réalisation de ces ouvrages est de 1 356 480 € HT soit 1 622 350 € TTC, décomposés de la façon suivante :

- 1 153 470 € HT pour les travaux,
- 138 416 € HT pour les études,
- 64 594 € HT de rémunération fofaitaire versée au mandataire pour sa mission.

Par délibération n°2011/0074 du 11 février 2011 l'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux a été actualisée comme suit :

- 1 628 215 € HT pour les travaux et les études,
- 81 411 € HT de rémunération fofaitaire versée au mandataire pour sa mission.

Les éléments financiers et les copies des pièces justificatives transmis par Aquitanis permettent de dresser le bilan financier suivant :

1. Dépenses supportées et pré-financées par le mandataire

Nature des dépenses	Enveloppe prévisionnelle HT	Enveloppe prévisionnelle actualisée par avenant n°1 HT	Montant engagé et mandaté par Aquitanis HT
Travaux	1 153 470 €	1 628 215 €	1 526 079 €
Etudes	138 416 €		93 480 €
Sous-Total	1 291 886 €	1 628 215 €	1 619 559 €

2. Rémunération du mandataire

Nature des dépenses	Enveloppe prévisionnelle HT convention de mandat	Enveloppe prévisionnelle actualisée par avenant n°1 HT	Montant engagé et mandaté par Aquitanis HT
Rémunération du mandataire	64 594 €	81 411 €	80 978 €
Sous-Total	64 594 €	81 411 €	80 978 €

Nature des dépenses	Enveloppe prévisionnelle HT convention de mandat	Enveloppe prévisionnelle actualisée par avenant n°1 HT	Montant engagé et mandaté par Aquitanis HT
TOTAL GENERAL	1 356 480 €	1 709 626 €	1 700 537 €

Un dossier complet présentant la copie des justificatifs des dépenses encourues par Aquitanis peut être consulté auprès des services de la direction territoriale Sud,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2003/0048 du 17 janvier 2003, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la zone d'aménagement concerté ZAC "du centre ville" à Pessac,

VU la délibération n°2003/0386 du 23 mai 2003, par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de confier à Aquitanis la réalisation d'une partie des équipements publics d'intérêt général de la ZAC Pessac Centre Ville.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les équipements publics d'intérêt général de la ZAC « du centre ville » qui faisaient l'objet de la convention de mandat d'Aquitanis ont été réalisés et réceptionnés par la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015.

DECIDE

Article unique :

Le quitus de mandat donné à Aquitanis pour sa mission de mandataire est approuvé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. MICHEL DUCHENE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 MARS 2015

PUBLIÉ LE : 16 MARS 2015